LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Comité 21

dépêche spéciale
Nagoya

N°4 - 25 octobre 2010

les adhérents du Comité 21 en direct de Nagoya !

Le Comité 21 relaie les initiatives de ses adhérents « en direct de Nagoya » : billet d'humeur, vidéo, bulletin d'information, communiqué, article de presse, blog…

N'hésitez pas à nous faire part de vos actions !

UICN : les objectifs 2020 en difficulté, la France doit réagir

UICN | Comité Français

Objectifs biodiversité 2020 en difficulté : la France doit tout faire pour l'adoption de décisions ambitieuses pour la sauvegarde de la planète.

Dans le cadre de la 10ème conférence de la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010), la communauté internationale négocie difficilement sur son engagement pour la protection de la biodiversité, qui continue pourtant de disparaître à un rythme alarmant. La France, pays à mégadiversité, doit contribuer à l'adoption de décisions plus fortes pour enrayer la disparition de la biodiversité et lancer une décennie décisive pour la préservation de ce bien public mondial.

Après avoir échoué à réduire l'érosion de la biodiversité avant 2010, les 193 Etats signataires de la Convention sur la diversité biologique doivent réagir fortement et conclure des accords nouveaux et déterminants. C'est une opportunité historique qui se présente : l'année 2010 a été consacrée, pour la première fois, « année internationale de la biodiversité » par les Nations-Unies, 15 000 délégués du monde entier sont présents à Nagoya et la Convention doit adopter son plan d'action pour les 10 années à venir. Il ne faut pas reproduire la déception du Sommet de Copenhague sur le climat et les pays doivent assumer leurs responsabilités et les traduire en décisions et actions concrètes.

Dans ce contexte, **l'UICN France presse le gouvernement français de soutenir une conclusion des accords qui soit à la hauteur des enjeux, pour faire de la Conférence de Nagoya un succès**. Cela concerne en particulier l'adoption :

- d'un **plan stratégique d'action, ambitieux et concret**, pour les 10 prochaines années, centré sur la forte réduction des pressions et la mise œuvre d'actions de protection directes de la biodiversité, comme le développement des aires protégées, à hauteur de 25% pour les milieux terrestres et 15% pour les milieux côtiers et marins, et la restauration des écosystèmes et des espèces.
- du protocole règlementant **l'accès et le partage des avantages** liés à l'exploitation des ressources génétiques, pour encadrer strictement les échanges commerciaux, lutter contre la bio-piraterie et procurer des retombées positives pour la biodiversité et les communautés locales.
- d'un **plan de financement** en augmentant fortement la part dédiée à la biodiversité dans l'aide publique au développement, en réorientant les incitations financières et les subventions dégradant la biodiversité, et en mettant en place des mécanismes de financement innovants pour sa conservation.

A ce titre, l'UICN France demande que les engagements du Grenelle de l'environnement soient tenus, à savoir l'attribution de 10% de l'aide publique au développement à des projets de préservation de la biodiversité d'ici 2012, contre 1,2 % actuellement (109 millions d'euros), et la réforme de la fiscalité défavorable à la biodiversité qui devait être engagée en 2008. Pour marquer une première étape vers cet engagement, le gouvernement doit mobiliser les financements des ministères concernés et ceux

de l'Agence française de développement, reconstituer le Fonds français pour l'environnement Mondial, et annoncer un financement conséquent et pérenne, comme l'Allemagne qui s'est engagée à hauteur de 500 millions d'euros annuels.

Le Ministre d'Etat et la Secrétaire d'Etat à l'écologie, attendus pour le sommet dans les prochains jours aux côtés de 110 ministres, doivent venir apporter un soutien fort et des propositions précises pour conclure les accords de Nagoya sur la biodiversité.
Pour consulter les différentes positions de l'UICN sur les enjeux de Nagoya

France nature environnement : les Parties exposent leurs positions

La session plénière du 19 octobre de la 10ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a permis aux groupes régionaux d'exprimer brièvement leurs positions générales pour les négociations en cours. Tous les intervenants ont réaffirmé leur souhait que cette COP permette la révision du plan stratégique et de la stratégie de mobilisation des ressources et l'adoption du protocole sur l'Accès aux ressources génétiques et Partage des avantages (APA). L'Inde a également fait de la concrétisation de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IpEBS) et a offert d'accueillir le secrétariat de la plate-forme. **France nature environnement voit dans cette déclaration un signal positif pour la création effective du « GIEC de la biodiversité ».**
Par ailleurs, deux groupes de travail ont permis d'examiner :
- les projets de décisions sur la biodiversité des aires marines et côtières et les aires protégées, pour le groupe I ;
- les projets de décisions sur les opérations de la Convention, le mécanisme de financement et la stratégie de mobilisation des ressources, pour le groupe II.
Selon le Bulletin des négociations de la Terre, les opinions sont différentes quant à l'efficacité des discussions mais l'optimisme reste de mise pour le moment.
Le Bulletin des Négociations de la Terre

Parution d'un Atlas de la biodiversité dans l'espace francophone

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, **l'Union internationale pour la conservation de la nature** (UICN) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) publient, en français et anglais, *L'Atlas de la biodiversité dans l'espace francophone, richesses et vulnérabilités*. Edité par l'IEPF (Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie), avec la participation de l'ensemble des ministères de l'environnement des pays de l'espace francophone et du MEEDDM et le soutien d'**Eiffage**, **l'ouvrage sera officiellement présenté le 27 octobre à l'occasion de la conférence des ministres francophones à Nagoya.** Son objectif est d'obtenir une image de l'état de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins de soixante-dix Etats francophones couvrant toutes les mers et continents du globe (7% et 20% des surfaces marine et terrestre). Cet atlas montre la biodiversité exceptionnelle abritée au sein des pays francophones avec des espèces emblématiques comme les gorilles, l'ours blanc, les lémuriens, l'okapi, les grandes tortues terrestres et marines, etc. A travers des informations scientifiques, des fiches techniques, des cartes dynamiques réalisées par l'université de Paris I Panthéon Sorbonne et des pistes d'actions pour le futur, ce document pourra être utilisé comme base pour un engagement éventuel des Etats et gouvernements membres de la Francophonie en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles. A ce titre, **Eiffage** y expose la compensation environnementale de l'autoroute A 65 prévue dans son programme en faveur de la biodiversité.
Télécharger l'Atlas

Comité 21
Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. 01 55 34 75 21 . Fax 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org
www.comite21.org
www.agenda21france.org